



Quel avantage pour un concubin usufruitier en viager testament

Par **annick**, le **11/05/2008** à **19:22**

Bonjour, pour l'instant je ne suis pas marié, mais comme j'ai acheté une maison on m'a conseillé, de faire un testament usufruit en viager.

Pour que mon concubin ne se retrouve pas à la rue après ma mort, par contre je ne voudrais pas que mon fils soit déshérité à cause de l'usufruit merci de me répondre cet important pour moi afin de changer mon testament si il y a lieu